

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-004

### Séance du 07 Janvier 2025

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 23/12/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 23/12/2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

**PRESENTS** : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

#### **Objet : Restauration scolaire – Fixation des tarifs des repas**

Monsieur Gilles GROSSAT, adjoint aux finances, rappelle que les tarifs cantine ont été fixés le 24 juin 2019. Révision par délibérations du 16 mai 2022 du 03 juillet 2023, du 29 janvier 2024 et du 04 juin 2024.

Par courrier du 25 novembre 2024 notre prestataire nous annonce une hausse du prix de vente des repas qui passent à 3,092 € HT soit 3,262 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (ancien tarif 3,21 € TTC)

Monsieur Grossat demande au Conseil Municipal s'il convient de répercuter cette hausse tarifaire en revoyant les tarifs des repas au restaurant scolaire.

Le conseil Municipal à l'unanimité après discussion :

- Décide de maintenir les tarifs délibérés le 04 juin 2024
- Décide d'attendre la rentrée de septembre 2025 pour apprécier l'opportunité d'une révision tarifaire

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an sus dit, ont signé au registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, le 07 janvier 2025

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance  
Jean DA COSTA